

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 562 874**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **84 05745**

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 23/04, 51/24; B 01 F 7/22; B 44 D 3/06.

①2 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②2 Date de dépôt : 11 avril 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 42 du 18 octobre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 80 02940 pris le 11
février 1980.

⑦1 Demandeur(s) : *Société anonyme dite : FONDERIE ET
ATELIERS DES SABLONS.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Godat et Alain Krzywdziak.

⑦3 Titulaire(s) :

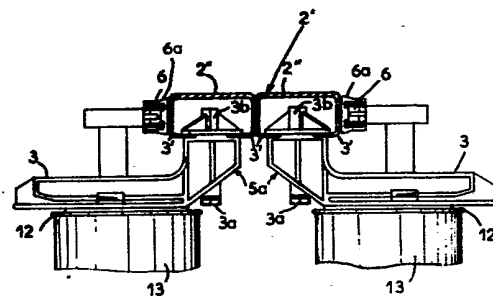
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Brot et Jolly.

⑤4 Couvercle de récipient notamment pour agitateur servant à l'homogénéisation d'un mélange de produits.

⑤7 La présente addition concerne une machine d'agitation
servant à l'homogénéisation d'un mélange de produits.

Cette machine comprend des glissières 3 supportées par les
traverses 2' du cadre. Les glissières 3 font saillie sur les deux
faces de la machine de manière à ce que les couvercles
agitateurs 12 puissent être disposés sur chacune de ces faces.
Chaque traverse 2' est entourée d'une chaîne 6 sans fin
protégée par des carters 6a fixés sur les parois de ladite
traverse.

Application notamment à l'homogénéisation de peintures.



FR 2 562 874 - A2

D

Couvercle de récipient notamment pour agitateur
servant à l'homogénéisation d'un mélange de
produits.

5 La présente addition a pour objet des perfectionne-
ments apportés à la machine d'agitation faisant l'objet
du brevet principal.

10 On rappelle que cette machine comprend une structure
métallique composée d'un cadre et de traverses horizon-
tales supportant des glissières perpendiculaires auxdites
traverses. Ces glissières font saillie sur une face de
la machine et reçoivent par paires sur cette même face,
un couvercle solidement fixé à une boîte de teinte et
sur lequel est monté un agitateur susceptible d'être
entraîné en rotation.

15 Il résulte de cette disposition que la machine
d'agitation ne peut recevoir des couvercles que sur une
seule face.

20 La présente addition vise à doubler la capacité de
la machine avec un encombrement à peine supérieur et
propose à cet effet une machine d'agitation selon le bre-
vet principal, caractérisé en ce qu'elle comporte des
glissières faisant saillie sur les deux faces de la machine,
de manière à ce que des couvercles puissent être disposés
sur chacune de ces faces.

25 Selon une caractéristique avantageuse de l'invention
chacune des traverses horizontales peut être constituée
par un profilé en forme de E renversé avec des portées
horizontales ou ailes longitudinales aux extrémités des
trois bords, ou par deux coulisses adjacentes fixées l'une
30 à l'autre. Les glissières sont montées coulissantes sur
les ailes longitudinales de la traverse sus-précisée et
fixées en position par un moyen de blocage qui peut
consister en un système à vis et plaque taraudée s'ap-
plicant en serrage sur lesdites ailes de la traverse. Le
35 positionnement des glissières est ainsi facilité et permet
une adaptation rapide de l'écartement desdites glissières
en fonction du diamètre des boîtes de teinte à installer.

L'entraînement en rotation des pignons des axes d'agitateurs sera réalisé pour chacune des rangées de couvercles par une chaîne entourant la traverse horizontale. Cette chaîne est protégée par deux carters fixés
5 respectivement le long des parois de la traverse horizontale.

Les dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, illustreront à présent une forme de réalisation d'une machine d'agitation conforme à la présente
10 addition. Sur ces dessins:

La figure 1 est une vue en élévation de la machine d'agitation;

La figure 2, est une vue de côté de la machine;

La figure 3, est une vue en coupe partielle selon
15 la ligne B-B de la figure 1 et

La figure 4 est une vue agrandie en coupe partielle selon la ligne A-A de la figure 1,

La description qui va suivre se limitera à celle des éléments nouveaux de la machine d'agitation selon la
20 présente addition.

On se reportera au brevet principal pour la description détaillée des éléments connus de la machine.

Comme représenté sur les figures 1 à 4, les traverses horizontales 2' de la machine d'agitation sont constituées
25 par deux coulisses adjacentes 2" fixées l'une à l'autre. La traverse horizontale peut également être constituée d'un seul profilé en forme de E renversé avec des portées horizontales ou ailes longitudinales à ses bords. Les glissières 3 servant de support aux couvercles 12 sont
30 montées sur lesdites coulisses 2", et font saillie vers les deux faces de travail de la machine, supportant ainsi par paires, sur ces deux faces, des couvercles agitateurs 12 avec leurs boîtes de teinte 13.

Ces glissières 3 sont pourvues à leur extrémité d'un
35 système à vis 3a et plaque taraudé 3b s'appuyant sur les ailes 3' des coulisses. Ce système fixe les glissières en position par serrage de la vis 3a et permet de régler

- 3 -

l'écartement des glissières pour s'adapter aux différentes dimensions des boîtes de teinte à introduire.

La chaîne d'entraînement 6 des agitateurs entoure la traverse horizontale 2'. Elle est protégée par deux
5 carters 6a, en profilés en forme de U ou de C fixés respectivement sur chaque extrémité latérale des coulisses 2" de ladite traverse. L'accouplement de la chaîne 6 avec les pignons latéraux 7 est assuré au moyen de
10 patins de guidage 7a disposés aux extrémités longitudinales d'une des coulisses 2" de chaque traverse.

REVENDEICATIONS

1.- Machine d'agitation selon l'une quelconque des revendications 9 à 12 du brevet principal, caractérisée en ce que les glissières (3) supportées par les traverses (2') du cadre font saillie sur les deux faces de la machine de manière à ce que les couvercles agitateurs (12) puissent être disposés sur chacune de ces faces.

2.- Machine d'agitation selon la revendication 1, caractérisée en ce que chacune des traverses horizontales (2') consiste en un profilé (2'') en forme de E renversé avec des portées horizontales ou ailes longitudinales (3') à ses bords.

3.- Machine d'agitation selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que chacune des traverses horizontales 2' est constituée par deux coulisses adjacentes (2'') fixées l'une à l'autre.

4.- Machine d'agitation selon l'une des revendications 1, 2 et 3, caractérisée en ce que les glissières (3) sont montées coulissantes sur chaque traverse (2') et fixées en position par un moyen de blocage (5a).

5.- Machine d'agitation selon la revendication 4, caractérisée en ce que le moyen de blocage (5a) consiste en un système à vis (3a) et plaque taraudée (3b) s'appliquant en serrage sur les ailes (3') du profilé ou des coulisses de la traverse (2').

6.- Machine d'agitation selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que chaque traverse (2') est entourée d'une chaîne (6) sans fin protégée par des carters (6a) en profilés en U ou en C fixés sur les parois latérales de ladite traverse.

7.- Machine d'agitation selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que chaque chaîne sans fin (6) est entraînée par des pignons latéraux (7) munis chacun d'un patin de guidage (7a) disposé à l'extrémité d'une des coulisses de la traverse le patin de guidage (7a) appliquant ladite chaîne (6) en accouplement avec ledit pignon latéral (7).

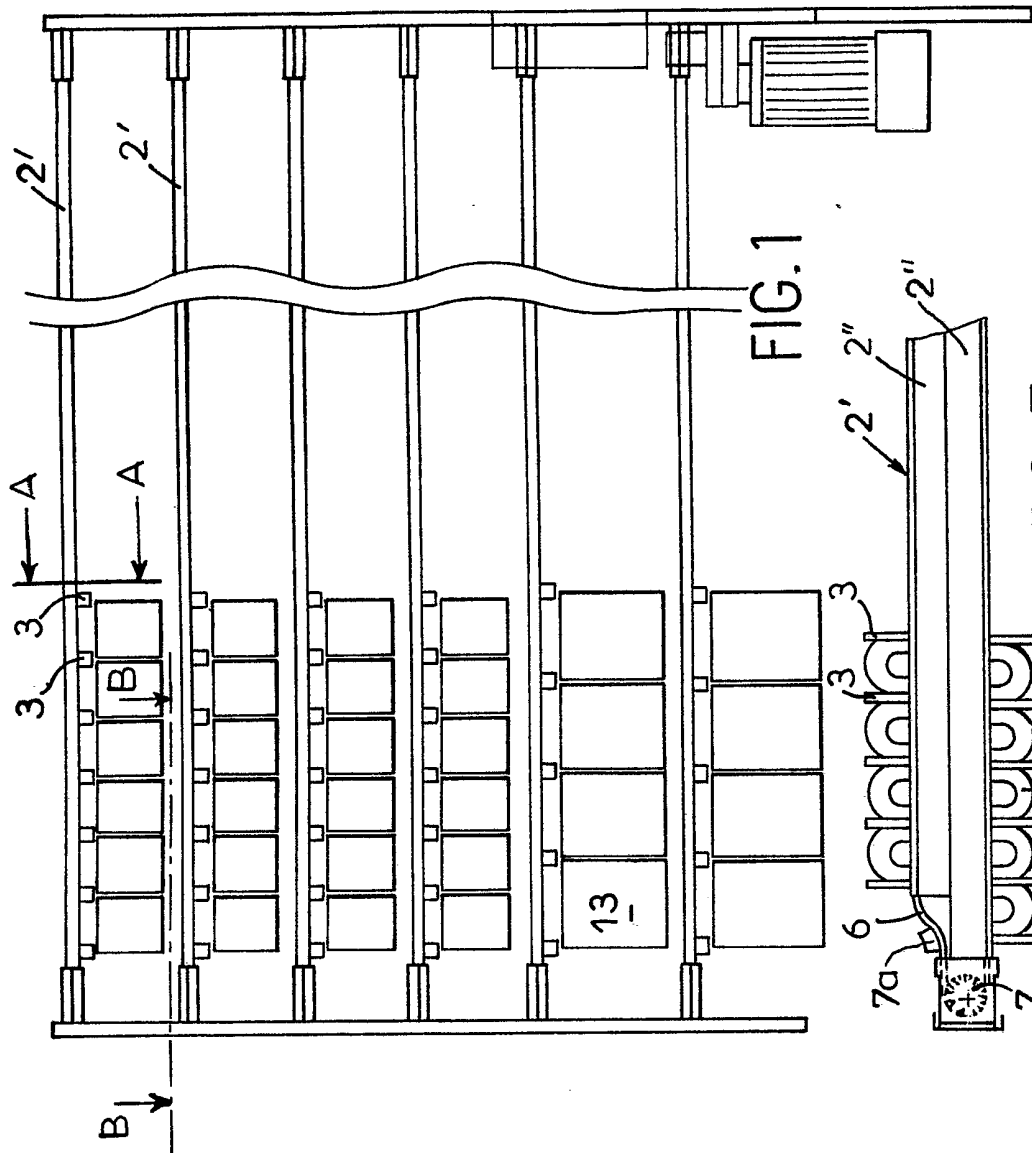


FIG. 1

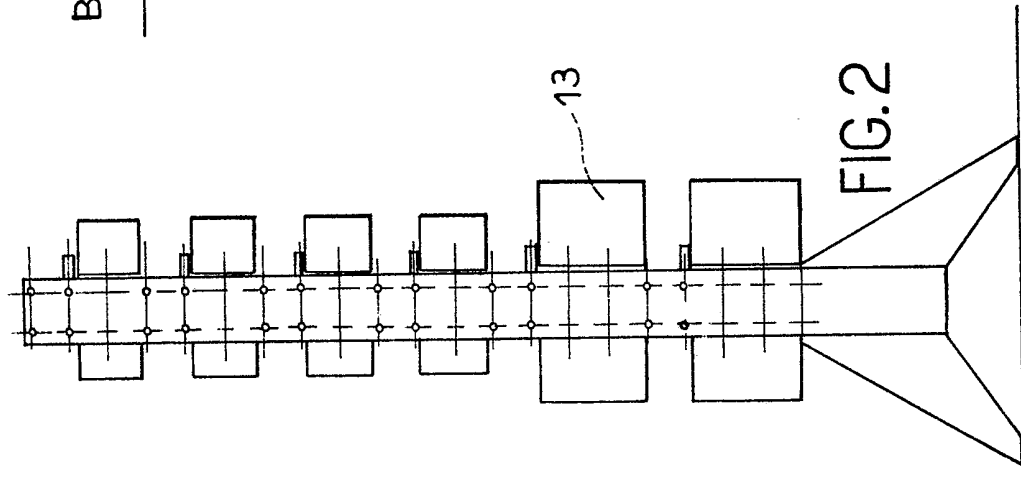


FIG. 2

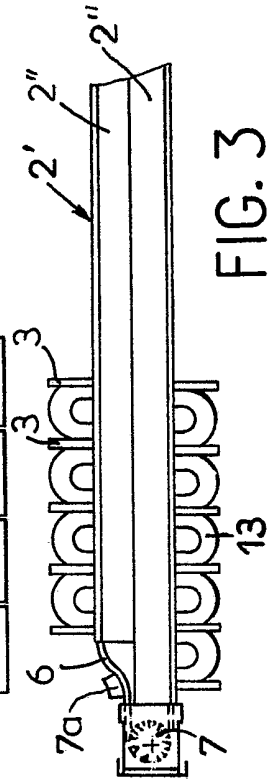


FIG. 3

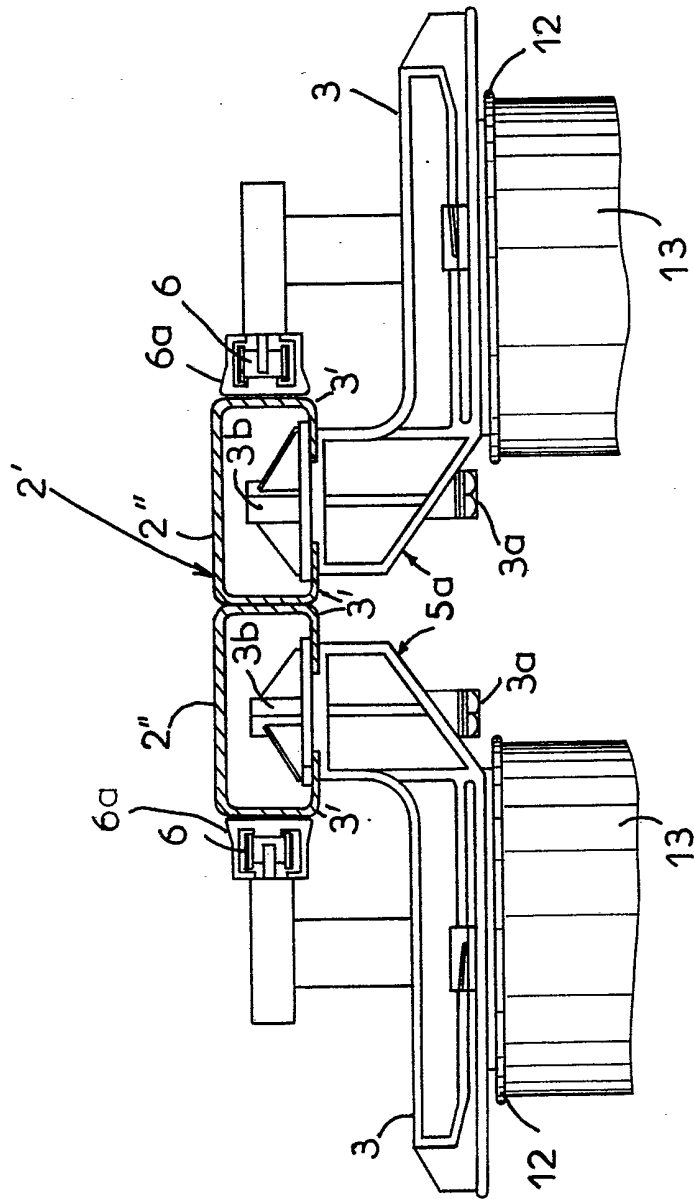


FIG. 4